



VILLE DE BERTHIERVILLE

AVIS PUBLIC Demande de dérogation mineure

Le conseil municipal de la Ville de Berthierville, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, statuera le mardi 8 septembre 2020 à 19 h 30 à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Berthierville, sur la demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

**Propriété située au 541, rue Melchers
Ville de Berthierville**

La dérogation mineure DM-01-2020 mineure concerne la propriété située au 541, rue Melchers localisée à l'intérieur de la zone 4-I-25.

Cette demande vise à permettre l'agrandissement du stationnement pour un total de 8 cases supplémentaires en marge avant du bâtiment.

Cet aménagement serait dérogatoire à l'article 9.9.4 du règlement de zonage numéro 748 qui stipule que toutes les cases de stationnement doivent être situées dans la cour avant, les marges et les cours latérales, la marge et la cour arrière et à au moins 1,50 mètre de toute emprise de rue.

La dérogation mineure vise également à permettre que la bande gazonnée d'une largeur de 1,50 mètre prévue à l'article 9.9.6 du règlement de zonage numéro 748 soit remplacée par une plantation d'arbustes et de vivaces de part et d'autre du stationnement projeté.

Enfin, la dérogation mineure vise à permettre à ce que les véhicules puissent accéder à la voie publique en marche arrière alors que l'article 9.9.5 du règlement de zonage n° 748 mentionne que chaque aire de stationnement doit être aménagée de façon à ce que les véhicules puissent accéder à la voie publique en marche avant.

Conformément à l'Arrêté numéro 2020-049 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 4 juillet 2020, toute procédure autre que référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, doit être accompagnée d'une période de consultation écrite.

Une consultation écrite sur cette demande de dérogation mineure aura lieu du 21 août 2020 au 8 septembre 2020. Toute personne peut transmettre par écrit ses commentaires relativement au règlement en s'adressant à la Ville de Berthierville à l'adresse courriel suivante : info@ville.berthierville.qc.ca ou par courrier à, Ville de Berthierville, 588, rue De Montcalm, Berthierville (Québec) J0K 1A0.

Toute personne intéressée à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande peut également se présenter le mardi 8 septembre à 19 h 30 à la salle du conseil municipal située au 588, rue De Montcalm à Berthierville.

Donné à Berthierville, ce 21 août 2020

Sylvie Dubois
Directrice générale et greffière